

## Ibn Battûta, *Voyageurs arabes*, Pléiade, p.1039.

Actes que j'ai approuvés de la part des Noirs et ceux que j'ai désavoués.

Je citerai parmi les actes louables : la rareté des injustices commises dans ce pays (les Noirs sont en effet le peuple le plus étranger à la tyrannie ; d'ailleurs leur sultan ne pardonne guère à celui qui s'en rend coupable) ; la parfaite sécurité qui règne dans le pays (le voyageur n'a rien à craindre et le résident n'a pas à se protéger contre le vol ou la contrainte) ; la non-confiscation des biens du Blanc qui meurt dans le pays, même si son héritage est important (cet héritage est confié à un Blanc, digne de foi, jusqu'à ce que les ayants-droit en prennent possession) ; la stricte observance des prières, l'astreinte à prier en communauté et les punitions infligées aux enfants pour le manquement à cette obligation (aussi, le vendredi, si le fidèle ne se rend pas de bonne heure à la mosquée, il ne trouve plus de place, tant il y a de monde ; il est d'usage que chaque fidèle envoie son esclave porter sa natte de prière pour qu'il la place à l'endroit convenable en attendant l'arrivée de son maître ; ces nattes sont faites en feuilles d'un arbre qui ressemble au palmier, mais n'a pas de fruit) ; l'usage qui veut que les Noirs portent de beaux vêtements blancs le vendredi (si un Noir n'a qu'une seule chemise usée, il la lave, la nettoie et la revêt pour assister à la prière du vendredi) ; le zèle que ces hommes déploient pour apprendre le Coran vénéré (les Noirs mettent des entraves aux pieds de l'enfant qui fait preuve, d'après eux, de négligence pour étudier le Coran, ces entraves ne sont ôtées que lorsque l'enfant sait le Coran par cœur ; le jour de la fête, j'entraï chez le cadî et je vis ses enfants entravés ; je lui dis alors : « Ne les libéreras-tu pas en ce jour de fête ? », et lui de me répondre : « Je ne le ferai que lorsqu'ils sauront le Coran par cœur ! ) ; je passai un jour près d'un jeune Noir, beau, vêtu d'habits somptueux et qui avait une lourde entrave aux pieds ; je dis à la personne qui m'accompagnait : « Qu'a fait cet homme ? A-t-il tué ? » Le jeune homme comprit ce que je disais et rit. On me dit alors qu'il était entravé pour le forcer à étudier le Coran).

Par contre, je citerai parmi les actes répréhensibles dont se rendent coupables les Noirs : le fait que les servantes, les femmes esclaves et les jeunes filles paraissent nues en public, sans même cacher leur sexe (je voyais, pendant le mois de *ramadân*, beaucoup de ces femmes ainsi dévêtues ; l'usage veut que les émirs rompent le jeûne au palais du sultan, chacun se faisant livrer sa part par vingt esclaves femmes ou davantage entièrement nues) ; l'habitude qu'ont les femmes d'entrer nues, le visage même pas voilé, chez le sultan (les filles du souverain sont, elles aussi, dévêtues ; j'ai vu, la nuit du 27 *ramadân*, près de cent esclaves qui sortaient du palais du sultan en portant des vivres, et qui étaient entièrement nues. Elles étaient accompagnées de deux jeunes filles du sultan qui avaient déjà la poitrine formée et qui n'étaient pas voilées) ; la coutume de se couvrir la tête de poussière et de cendres pour manifester les égards que la politesse exige ; la bouffonnerie des poètes quand ils déclament leurs vers comme je l'ai dit ; la consommation, pour beaucoup d'entre eux, de bêtes non égorgées, de chiens et d'ânes.

J'étais arrivé à Mâli le 14 *jumâdâ* I 53 et j'en partis le 22 *mubbarram* 54 <sup>1</sup> Je quittai la ville en compagnie d'un marchand du nom d' Abû Bakr ben Ya'qûb. Nous prîmes la route de Mîma. Je montais alors un chameau parce que les chevaux coûtaient cher, soit cent *mithqâl* la tête. Nous arrivâmes à un grand bras du Nil, fleuve qu'on ne peut traverser qu'en barques. Il y a tant de moustiques dans cet endroit qu'on n'y passe que la nuit. Nous atteignîmes donc ce bras du Nil dans le premier tiers d'une nuit éclairée par la lune.

Lorsque nous arrivâmes là, je vis sur la rive seize bêtes énormes qui me surprirent. Je crus que c'était des éléphants, car il y en a beaucoup dans la région. Je les vis ensuite entrer dans le fleuve et je demandai alors à Abû Bakr ben Ya'qûb quelles étaient ces bêtes. Il me répondit ceci : « Ce sont des hippopotames qui sont sortis de l'eau pour paître ; ils sont plus gros que des chevaux, ont des crinières et des queues, leurs têtes ressemblent à celles des chevaux et leurs pattes à celles des éléphants. » J'ai vu ces hippopotames une autre fois lorsque nous voyagions sur le Nil de Tunbuktû

---

<sup>1</sup> 28 juin 1352 et 27 février 1353

à Kawkaw : ils nageaient, levaient la tête et soufflaient. Les marins prirent peur et se rapprochèrent de la rive pour ne pas chavirer.

Les Noirs utilisent un artifice adroit pour chasser les hippopotames : ils ont des lances percées dans le trou desquelles ils passent une corde solide. Ils portent à l'hippopotame un coup de lance qui, si le coup l'atteint au pied ou au cou, le transperce. Ils tirent alors la bête jusqu'à la rive, la tuent et mangent sa viande. De ce fait, on voit, sur le bord du fleuve, beaucoup d'os d'hippopotames.

Nous fîmes halte, près de ce bras du Nil, dans un village important administré par un Noir qui avait accompli le pèlerinage avec le sultan Mansâ Mûsâ ; c'était un homme de mérite qui portait le nom de Ferbâ Maghâ.

Farbâ Magha m'apprit que lorsque Mansâ Mûsâ arriva à ce bras de fleuve, il était accompagné par un cadî blanc appelé Abû al-Abbâs ad-Dukkâlî. Le souverain lui octroya quatre mille mithqâl pour son entretien. Lorsque le cortège arriva à Mîma, le cadî se plaignit au souverain qu'on lui avait dérobé les quatre mille mithqâl dans sa maison. Le sultan convoqua donc l'émir de Mîma et le menaça de l'exécuter s'il ne lui amenait pas le voleur. L'émir le rechercha, mais en vain, car, ici, il n'y en a pas. Il se rendit chez le cadî, malmena ses serviteurs et les menaça. Une femme esclave lui dit alors : « Notre maître n'a rien perdu ! Il a enterré lui-même la somme, là ! )) et elle montra la cachette. L'émir découvrit les mithqâl et les apporta au sultan, en lui racontant l'histoire. Le sultan se fâcha contre le cadî et l'exila au pays des incroyants cannibales où il resta quatre ans. Alors le souverain lui permit de revenir chez lui. Les cannibales ne l'avaient pas mangé parce qu'il était blanc et qu'ils pensent que la chair blanche est nocive, étant indigeste : seule celle des Noirs est facile à digérer, d'après eux.

Mansâ Sulaymân reçut la visite d'un groupe de ces Noirs cannibales, accompagnés de leur chef. Ces gens ont l'habitude de porter aux oreilles de grandes boucles d'un demi empan d'ouverture et de se draper dans des voiles de soie. Dans leur pays, se trouve une mine d'or. Le sultan honora ses hôtes et leur offrit une servante comme cadeau d'hospitalité. Ils l'égorèrent, la mangèrent, s'enduisirent le visage et les mains de son sang et vinrent remercier le sultan. J'ai appris que chaque fois qu'ils venaient en députation auprès de lui, ils avaient l'habitude de se comporter de la sorte. On m'a raconté que ces anthropophages disaient que les morceaux de choix étaient les paumes et les seins.